



Syndicat National des Personnels de
l'Éducation et du Social
Protection Judiciaire de la Jeunesse
Fédération Syndicale Unitaire
54 rue de l'Arbre Sec 75001 PARIS
Tél : 01 42 60 11 49 - Fax : 01 40 20 91 62
snpes.pjj.fsu@wanadoo.fr
www.snpespjj-fsu.org
<https://www.facebook.com/Snpes-Pjjfsu-1168350556516481/?fref=nf>
<https://twitter.com/snpespjj>



ENGAGÉ-ES
AU QUOTIDIEN

DÉCLARATION PRELIMINAIRE A LA CAP DES PSYCHOLOGUES du 26 /06/2020

Vous avez-dit paritaire ?

Nous sommes convoqué.e.s aujourd'hui pour une « CAP écrite » dans un contexte très particulier à plusieurs titres :

Tout d'abord, nous sortons à peine d'une longue période inédite de confinement qui a profondément bousculé la société, fragilisé les plus précaires et dont les effets à court, moyen et long terme sur les enfants et les adolescent.e.s sont encore difficiles à estimer. Pourtant les professionnel.le.s de la PJJ ont poursuivi leurs interventions sans s'interrompre, dans les tribunaux, en hébergement ou même en milieu carcéral, mais également dans les missions dites « non essentielles », selon le courriel du 17 mars de la Garde des Sceaux, comme... le Milieu Ouvert.

Les psychologues, dépourvus d'outils professionnels, comme nombre de nos collègues, ont accompagné, au plus près, les jeunes et les familles, la plupart du temps avec leurs téléphones et ordinateurs personnels. Ils ont eu à faire avec la détresse des familles les plus en difficulté, celle des enfants confinés auprès d'adultes parfois débordé.e.s par leur propre violence. Ils ont dû faire face aux effondrements de certain.e.s, aux décompensations des autres. L'explosion du nombre de signalements transmis aux Parquets en témoigne. Nous nous inquiétons de la situation de ces enfants au sortir du confinement, à leur éventuel retour à l'école lorsque cela a pu être possible, de la nécessaire reprise de lien que le corps social doit effectuer avec eux et elles. Le confinement est venu, un temps, faire entrave, aux mouvements des processus adolescents : absence de possibilité d'investissement extérieur, grande promiscuité avec les familles dans des conditions parfois extrêmement difficiles, révélant les inégalités criantes dans les accompagnements sociaux et scolaires... Pour ces adolescent.e.s les risques de décrochage scolaire sont particulièrement accentués.

La crise économique qui découle de cette pandémie mondiale, nous alerte tout autant, car notre expérience des crises précédentes (2008) nous a appris que les familles dont nous nous occupons seront particulièrement impactées et avec elles, leurs enfants. Nous regrettons d'ailleurs qu'il ait fallu cette pandémie pour que la PJJ se souvienne de sa mission de Protection de l'enfance et s'y réengage timidement dans sa dépêche du 8 juin 2020. Le Milieu Ouvert, jugé donc non essentiel, à qui l'institution fait la guerre depuis des années, à la moindre demande d'AEMO ou de PJM, appréciera...

Mais cette période est aussi une période d'espoir et non pas seulement dans le frileux réengagement de la PJJ dans le civil. Partout dans le monde, les images du meurtre d'un homme, George FLOYD, sont venues réveiller nos consciences et dire « plus jamais ça ». Plus jamais de crimes racistes, plus jamais de crimes commis impunément par les forces de l'ordre.

Nous nous associons à ce combat car nous savons combien les adolescent.e.s que la PJJ accompagne subissent, parfois quotidiennement, les discriminations de contrôles de police répétés et abusifs, qui se rajoutent à toutes les discriminations vécues également dans leur

parcours scolaire, leur recherche d'emploi, etc... Le témoignage des violences policières, mais également l'impunité associée, font malheureusement partie de notre quotidien depuis trop d'années. Elles contribuent indéniablement à la décrédibilisation de nos Institutions. Nous ne pouvons tolérer l'existence de propos ou comportements racistes et de discriminations. Les dénoncer et les combattre dans nos services publics est une priorité au service de l'intérêt général. Pourtant, systématiquement les manifestations contre les politiques du gouvernement, où s'expriment colère et souffrance, se voient réprimées violemment. Les images des dernières semaines, montrant des soignant.e.s se faire gazer, insulter ou frapper parce qu'ils osent demander de ne pas seulement être payé.e.s d'applaudissements, comme il le leur a été annoncé, ne peut que nous révolter.

La répression des mouvements sociaux dans les établissements de santé au bout de leurs forces est inadmissible. Ceux qui osent le dénoncer sont même parfois sanctionnés dans leurs établissements comme à l'hôpital psychiatrique de St-Etienne-du-Rouvray, par des directions qui ne peuvent sortir de leurs logiques gestionnaires même au cœur d'une crise sanitaire inédite où l'on a abandonné, peut-être plus qu'ailleurs, des patients très fragiles. La contrôlée des lieux de privations de liberté a également dénoncé en urgence les conditions d'hospitalisation d'un établissement de soins psychiatriques de Moissel, qui bafouaient tous les droits des usager.e.s, au premier chef, leur droit au respect de leur dignité (patients privés de leurs effets personnels, laissés en pyjama, parfois sans sous-vêtements, enfermés H24 dans des chambres sans douche, voire sans chaise, sans télé ni radio, ni horloge...).

Nous, psychologues à la Protection Judiciaire de la Jeunesse, ne pouvons que nous associer à la dénonciation de ces injustices et soutenir nos collègues qui luttent sur leurs lieux d'exercices pour accueillir et soigner décemment les patients et obtenir de meilleures conditions de travail. La psychiatrie est l'un des principaux partenaires de la PJJ. Les jeunes et les parents que nous prenons en charge, parce que trop « ingérables », trop « violents », trop « ... » comptent parmi les premières victimes des dysfonctionnements de cette institution.

En ce qui concerne cette « CAP écrite », nous affirmons qu'elle n'a de CAP que le nom. En effet, à quoi servent les représentantes élues du personnel puisqu'il nous est seulement demandé d'entériner des décisions déjà prises par l'administration ? Nous nous étions déjà prononcées sur ces titularisations lors de la dernière CAP en bataillant contre ces prolongations. Mais cette « pseudo-concertation écrite » vous évite la confrontation à un dialogue social plus que jamais mis à mal.

En effet, si vous nous aviez laissé la possibilité d'échanger avec vous ce jour, nous aurions eu beaucoup d'éléments à contester sur l'organisation de la mobilité dans sa version 2020 inédite. Nos pires craintes se sont vues réalisées et au-delà ! Nous entendons encore la SDRH du SG nous dire que la mobilité profilée présentait des garanties, qu'il y aurait un encadrement et des règles connues des cadres en charge des recrutements... Or qu'avons-nous constaté ? Une hétérogénéité de traitements liée à une méconnaissance des procédures de recrutement voire un amateurisme dont on ne sait si on doit blâmer des DS qui ont fait ce qu'ils ont pu / ou voulu, ou les DIR qui n'ont pas le moins du monde tenté d'encadrer le classement des candidats sur les postes.

Voici un florilège de ce que nous avons pu constater :

- De grosses difficultés pour les agents à réunir les pièces nécessaires, et notamment les CREP vu l'hétérogénéité des pratiques de terrain sur le sujet. Certains collègues se sont trouvés très empêché.e.s avec des CREP non rédigés par leur hiérarchie.
- Des entretiens multiformes, de 10 minutes au téléphone avec un interlocuteur unique à 1h30 de visio avec trois personnes en face...des versions mixtes aussi, des directeurs qui écourtent l'entretien pour rentrer dans les 40 minutes gratuites de l'application zoom

(sic)...des DT d'affectation qui imposent la tenue matérielle d'une visio dans leurs locaux pour finalement la refuser. L'égalité de traitement, pilier de la fonction publique, n'est plus garantie, y compris d'ailleurs entre les candidat.e.s pour un même poste.

- Des discussions de couloir entre cadres, sur la mobilité en cours, voire des avis ouvertement demandés à d'autres personnels. Le clientélisme a donc été un rouage indéniable de cette mobilité.
- L'accentuation trop fréquente d'une relation asymétrique. D'ailleurs certain.e.s cadres ont choisi de dissimuler à certain.e.s candidat.e.s et pas à d'autres, des perspectives à court terme, de réorganisation de service impliquant « juste » des changements de mission et de résidence administrative.
- Des contenus standardisés attaquant directement l'autonomie technique des psychologues : Faites-vous des VAD ? Allez-vous aux audiences ? Faites-vous passer des tests ? Rendez-vous des rapports pour tous les jeunes ? Faites-vous des activités de groupe ? Pensez-vous que les entretiens avec un psychologue sont obligatoires en hébergement ? Le statut ministériel n'étant toujours pas d'actualité, il serait de bon goût que la Centrale rappelle à ces cadres que le statut des psychologues de la PJJ existe toujours, et qu'il s'applique.
- Des questions/remarques discriminantes sur la vie personnelle, sur le lieu de résidence, en particulier en IDF, jusqu'à calculer le temps de transport du candidat...De manière globale, nous nous interrogeons sur le champ désormais laissé à toutes les discriminations (âge, sexe, handicap, engagement syndical...).
- Globalement, les candidat.e.s ont pu vivre des situations gênantes ou violentes pendant ces entretiens. Une direction ayant probablement déjà fait son choix, a rétorqué au candidat « Je n'ai pas vraiment de questions à vous poser, il n'est pas utile que l'entretien dure longtemps... ». Ou encore, des entretiens de recrutement sur les mêmes modalités que le concours d'entrée à la PJJ qui nient l'expérience et le parcours de psychologues en poste depuis de longues années.
- Un profilage de poste non transparent, puisque qu'aucun critère n'avait été communiqué en amont : cela a généré une opacité totale dans l'établissement des rangs de classement. Ainsi, par exemple, un psychologue postulant sur trois milieux ouverts, sans mission spécifique a pu obtenir des rangs de classement totalement différents. Certaines hiérarchies n'ont d'ailleurs pas communiqué ces rangs de classement. De même, les indications sur le parcours du compte-rendu d'entretien ont été très variées, traduisant une méconnaissance du processus par les recruteur.se.s.
- Le fait également que jusqu'à la veille de la clôture, il n'était possible de renoncer qu'à la totalité de ses vœux, niant de fait la possibilité du choix mutuel pourtant mis en avant par le SG. Les agents n'ont pas été informés de la possibilité de renoncer qu'à une partie de leur vœux et ont pour certains dû renoncer à l'intégralité de leur mobilité à contrecœur.

Enfin nous interrogeons le fonctionnement de la réunion d'arbitrage, instance censée « réguler » et garantir les droits des agents, à qui il a fallu plus d'une semaine pour publier une liste de 23 noms, ce qui nous laisse très perplexes. Il est apparu, de plus, que les priorités Fonction Publique (Reconnaissance en Qualité de Travailleur Handicapé, Rapprochement de Conjoint, Centre des Intérêts Matériels et Moraux) ont été appliquées de manière tout à fait arbitraire, malgré les engagements du SG.

Des détachements entrants ont ainsi été priorités sur des agents de la PJJ, alors même que certains bénéficiaient de priorités statutaires.

Les durées imposées sur poste semblent ne s'appliquer qu'à certain.e.s, les arbitrages sont donc tout aussi obscurs que l'ensemble de cette mobilité.

Nous invitons d'ailleurs tous les collègues qui hésitent encore à le faire, à formuler des recours auprès de l'Administration et à demander des explications concernant le refus de leur mobilité. Notre organisation syndicale accompagnera chacun de ces recours.

Pour conclure, cette nouvelle mobilité laisse 19 postes vacants, puisqu'il était impossible de postuler sur les PSDV. Cette disposition nous interroge sur l'absence de préoccupation de l'administration de la continuité des prises en charge quand des contractuel.le.s seront recruté.e.s sur des postes qui auraient intéressé des titulaires. Ces postes viennent donc s'ajouter aux 91 restés vacants à l'issue de la mobilité, ce qui fait donc un total de 110 postes de psychologues non pourvus, pour un corps qui compte environ 500 agents, dont, à peine, 300 titulaires. La crise du Covid a servi de prétexte pour annuler le concours 2020 des psychologues (seul concours annulé pour la PJJ), ainsi le ratio titulaires/contractuels déjà très élevé dans le corps de psychologues va donc encore, mathématiquement s'accroître comme se renforcera le ressenti des psychologues d'un manque de considération de leur fonction par leur administration.

Sur l'ordre du jour de cette CAP, nous sommes satisfait.e.s de la proposition de titularisation de trois collègues. Nous avons déjà précédemment énoncé les propos tout à fait non-professionnels qui accompagnaient les mémoires de titularisation.

Par des moyens de pressions, mêlant infantilisations et convocations hiérarchiques répétées, les psychologues stagiaires se voient contraint.e.s de mettre de côté leur cadre déontologique afin de satisfaire des directeur.ice.s toujours aussi peu convaincu.e.s de l'intérêt clinique dans les lieux de justice, toujours plus répressifs et comportementaux. Le ton est inutilement blessant, rappelant que la période de confinement n'a pas pu permettre aux collègues d'avoir été évalué.e.s, en ce cas, pour quelles raisons l'administration centrale prendrait la peine de valider leur titularisation? Aberrations, pressions absurdes sur des collègues que nous saluons par ailleurs pour leur investissement dans leurs missions.

Aussi, pour toutes les raisons exposées, nous ne « siégerons » pas aujourd'hui pour cette « CAP écrite » au format pour le moins inédit. Des échanges de mails sur un temps imparti ne sauraient être assimilés à du dialogue social.

Nous tentons à travers ce refus de vous faire entendre, une fois de plus, à quel point la nouvelle organisation des CAP, ou même leur suppression pure et simple, posent des problèmes cruciaux aux agents titulaires et met à mal leur avenir professionnel au sein de notre administration. Plus grave encore, en une seule mobilité, cette nouvelle organisation institutionnelle pulvérise littéralement les valeurs de la Fonction Publique dans lesquelles s'ancrent pourtant le sens de nos missions auprès des adolescents et de leurs familles.